**Direct Authou Janvier 2025**

|  |  |
| --- | --- |
| **14 décembre Arbre de Noël**  Authou a la chance d’accueillir parmi ses habitants des artistes professionnels. Alors imaginez un spectacle en féerie, des tours de prestidigitations, des lapins qui disparaissent, réapparaissent, grossissent, des colombes blanches qui égaient la scène de leurs mouvements et autres tours de magie. Voilà un menu qui a tenu en haleine l’assemblée et pourtant lorsque le père Noël est apparu, tout essoufflé du périple que lui a fait subir son TGV (Traineau Grande Vitesse), parce que ses rennes n’étaient pas d’accord avec le GPS, les yeux se sont écarquillés, les mains ont battu en cœur, les gosiers des petits et des grands ont crié Père Noël, Père Noël. Alors que croyez-vous qu’il fit : il a appelé les petits un par un et leur a donné un cadeau, certains plus gros |  |
| que la jeune frimousse qui le recevait, et des friandises ! Et puis il s’en est allé, et les humains ont trinqué à la bonne humeur, à l’année qui finit, à la vie du village et à tous les petits sujets qui font le sel de nos babillages. Merci au comité des fêtes, aux artistes, à tous ceux qui ont œuvré pour ce moment partagé. En attendant d’autres aventures…. | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **L’arbre et la crèche**  L’arbre de Noël a été ensuite installé devant la mairie, et une crèche mise dans l’église. Celle-ci fut ouverte du jeudi 19 au mardi 24 décembre à 17h avec, comme le voulait la tradition, le carillon de l’église, jusqu’à 19h, avec une musique et des chants de Noël d’accompagnement.  A noter : le samedi 8 février à 18h messe à l’église |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **18 janvier 16h**  **Vœux de la commune**  **Salle des mariages**  **Galettes**  **des rois**  **Nous partagerons sur les événements de l'année écoulée et nous pencherons sur la naissance de la nouvelle année qui vient au jour sous nos yeux.** |  | **Le 18 janvier 16h**  **Nous accueillerons plusieurs têtes couronnées ce jour-là. Seules contraintes, obligatoires : être authonien et manger une part de galette.**  **Toutes les bonnes fées authoniennes sont conviées, cela va sans dire.** |



|  |  |
| --- | --- |
| **Collecte l’après-midi, poubelles à sortir le matin. La collecte peut être retardée au lendemain**  **Plus d’information**  **02 32 41 50 40** |  |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Le recensement citoyen : droits et devoirs de notre vie sociale** | * Des droits   Cela permet aux services de l’Etat de nous identifier en tant que citoyen pour que nous puissions bénéficier des droits que nous avons tous en tant que membre de la nation (droit de vote, sécurité sociale, dispositifs de prévention et de protection …) | * Des devoirs   Nous sommes membres de la nation qui nous protège, nous devons aussi nous préparer à participer à sa défense pour conserver cette protection, dans le cadre défini par nos institutions (militaire, externe mais aussi attentats par exemple, économiques, sécuritaire avec la protection de nos données…) |
| Se faire recenser comme citoyen dans le trimestre de ses 16 ans est une démarche volontaire obligatoire, que l’on soit en France ou non. Cela se fait en mairie, ne demande pas beaucoup de temps, mais le non-respect de la loi a des impacts importants sur la vie d’un jeune. Nous devons les aider à en prendre conscience.  Pour rappel, un recensement dans le premier trimestre des 16 ans dit « dans les délais », correspond à l’organisation des services de l’Etat (Jeune convoqué vers ses 17 ans, possibilité d’obtenir une attestation provisoire, Inscriptions au Permis de conduire, aux examens et scolarité supérieure, inscription automatique sur les listes électorales). Un recensement après cette période, dit « régularisé » peut entrainer des perturbations dans des services parfois en surcharge (Convocation à la Journée Défense et Citoyenne JDC aléatoire selon les disponibilités, Pas d’attestation provisoire délivrée, Blocage à l’inscription au permis de conduire, Blocage à l’inscription aux examens et scolarité supérieure…). | | |

**En complément**

Finances : les dépenses et les recettes de la commune pour 2024 ne sont pas encore arrêtées. Si l’estimation faite se confirme, nous pourrions constater un résultat primaire positif. Il faudra ensuite définir un budget pour 2025 pour lequel il faudra peut-être considérer, l’administration insiste sur ce sujet, une augmentation des impôts, d’autant plus que compte tenu de la situation, les soutiens financiers de l’Etat devraient être réduits.

Dans ce cadre également, la commune a besoin de savoir où sont scolarisés les enfants de la commune pour pouvoir discuter avec la communauté de communes sur le coût de scolarité refacturé à Authou. Pour information, certaines communes paraissent moins chères que d’autres.

Heures d’ouvertures de la mairie pour le public : le mardi de 13h30 à 16h30, le vendredi de 15h à 18h en période hivernale. Vous pouvez aussi écrire à [mairie.authou@orange.fr](mailto:mairie.authou@orange.fr) ou laisser un message au 09.61.22.56.92.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

|  |
| --- |
| **Andrée Darcy** s'en est allée à 106 ans à quelques jours près. Elle reposera à Authou ce vendredi 10 janvier après une cérémonie à l'église à 10h30. Elle est venue dans le village après avoir fait construire sa maison en 1957, il y a 67 ans.  La commune présente ses condoléances à sa famille.  . |